Image not found or type unknown

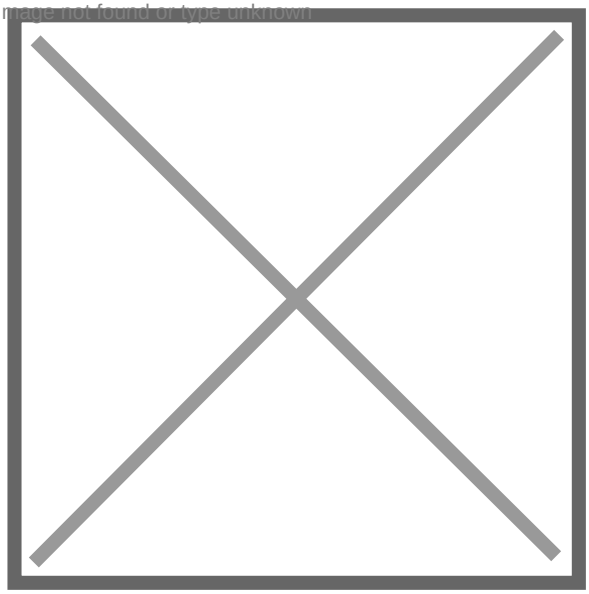

Test de paternite a la demande des deux parents

Par **laurencec16**, le **02/02/2012** à **11:28**

Bonjour,
je suis divorcee depuis 7 ans.mon exmari et moi meme nous entendons bien,pour le bien etre de notre fils qui a 14 ans.Depuis maintenant deux ans ,celui ci est suivi psychologiquement pour des soucis d 'automutilation et d'inadaptation au milieu scolaire...mon ex mari pense depuis longtemps que cet enfant n'est pas le sien(et qu'il a reconnu) et a meme parlé de test de paternite,mais cela reste en suspend depuis pres d'un an et demie...influencant ainsi le comportement psychologique de notre fils.j'aimerais savoir comment faire pour faire cette demande de test ,et si les parents sont d'accord,quelle procedure devont nous appliquer ...peut on invoquer le bien etre psychologique de l'enfant pour y acceder? le but n'est en aucun cas pecunier car le pere verse une pension alimentaire de 150 euros depuis le divorce....le but est de pouvoir apaiser les doutes du papa et de permettre a notre enfant de progresser sainement.

Par **amajuris**, le **02/02/2012** à **11:39**

bjr,
une analyse biologique pour confirmer ou infirmer une paternité n'aura de valeur juridique que si elle est demandée par un juge dans le cas d'un action relative à la filiation.
si c'est uniquement apaiser les doutes du mari, il existe des laboratoires qui proposent ce type de test sur internet avec la garantie qu'on veut bien leur accorder.
cdt

Par **laurencec16**, le **02/02/2012** à **11:51**

que mon ex mari aie des doutes m'importe peu en fait,mais les interrogations que mon fils a sur sa filiation le detruisent et donc c'est par rapport cela que je veux lever le doute...les tests sur le net ne me font pas confiance et en plus ne sont pas vraiment legaux...donc si pas d'autres solution que de passer par un juge,nous le feront...merci de votre reponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés